

Commission de gestion
Rapport sur l'exercice 2017

Table des matières

1	Rapport de la Commission	4
1.1	Composition de la Commission	4
1.2	Travaux de la Commission	5
1.3	Conclusions	6
1.4	Remerciements	6
1.5	Vœux	7
1.5.1	Vœu 1 – DAGFAC – Sauvegarde de la documentation (pièces uniques)	7
1.5.2	Vœu 2 - DAGFAC - Stalles des Bourgeois	7
1.5.3	Vœu 3 - DTSI – Démarches participatives	7
1.5.4	Vœu 4 - DUE – Permis de construire	7
1.6	Observations	7
1.6.1	Observation 1 - DAGFAC – œuvres d'art sises sur le domaine public	7
1.6.2	Observation 2 - DTSI – Grands chantiers	7
2	Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)	9
2.1	Introduction	9
2.2	Gestion des collections et des objets d'art - inventaire, restauration, entreposage et valorisation des collections et des objets d'art	9
2.2.1	Introduction	9
2.2.2	Gestion des collections et des objets d'art	10
2.2.3	Inventaire	10
2.2.4	Entreposage des objets d'art et précieux en un même lieu	11
2.2.5	Numérisation (catalogage)	11
2.2.6	Visite du dépôt principal	11
2.3	Loi vaudoise sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, entrée en vigueur en 2015)	12
2.4	Conclusions	12
2.5	Suivi Préavis en cours et bouclés en 2017	13
2.5.1	Préavis N°06-2014 – Evolution de l'environnement de travail informatique	13
2.5.2	Préavis N°09-2015 – Réseau informatique dans les bâtiments scolaires	13
2.5.3	Préavis N°12-2015 – Réseau informatique – Liaison inter-bâtiments	13
2.5.4	Préavis N°23-2015 – Gestion électronique des documents	13
2.5.5	Préavis N°09-2016 – Renouvellement du stockage des données	13
2.5.6	Préavis N°21-2016 – Mise en place du central téléphonique	14
2.5.7	Préavis N°03-2017 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 - Crédit demandé CHF 965'000.00	14
2.5.8	Préavis N°13-2017 - Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette - Crédit total demandé CHF 1'181'000.00	14
3	Domaines, gérances et sports (DDGS)	15
3.1	Introduction	15

4	Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)	16
4.1	Introduction	16
4.2	Contrôle des sujets en cours	16
4.2.1	Préavis terminés et en cours	16
4.2.2	Communications	16
4.2.3	Suivi des objectifs	17
4.3	Organisation de la DJAS	18
4.4	Gestion des besoins parascolaires	18
4.5	Gestion des aides allouées par le service social communal : aide sociale directe et aide complémentaire communale	18
4.6	Conclusion	19
5	Travaux et Services Industriels (DTSI)	20
5.1	Introduction	20
5.2	Préavis No 21-2017 Av. de Villardin, ch. de la Joliette, ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney	20
5.3	Gedrel et Tridel	21
5.4	Développement du Centre de Pully	21
5.5	Géoportail SIGIP (www.sigip.ch)	21
5.6	Remplacement de la STEP	22
5.7	Suivi des vœux 2016	22
5.8	Liste des préavis présentés en 2017	22
5.9	Liste des communications de la DTSI au Conseil communal ou à la population	23
5.10	Conclusion	24
6	Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)	25
6.1	Introduction	25
6.2	Analyse de la liste des commissions intercommunales auxquelles siège le Municipal responsable de la DUE	25
6.3	Implications et devoirs de l'obtention du label « Cité de l'énergie »	25
6.4	Liste exhaustive des mandataires externes	26
6.5	Liste exhaustive des permis de construire et les dérogations délivrées en 2017	26
6.6	Contrôle de la conformité des constructions	26
6.7	Préavis en cours et terminés en 2017	27

1 Rapport de la Commission

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2017.

Chaque sous-commission a examiné la gestion d'un dicastère par pointages tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux à la commission lors de séances plénières.

1.1 Composition de la Commission

Président :	Cyrille Piguet
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC) :	Eliane Fedrigo, Muriel Thalmann et Remo Kuonen
Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) :	Valérie Bory Beaud (démission le 12.12.17), Mathias Fernandez (démission le 15.11.17), Alexandre Meylan (dès 13.03.18), Carole Di Natale et Anne Viredaz
Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) :	Léonardo Kardum, Isabelle Krenger et Katuska Stekel Diviani
Direction des travaux et des services industriels (DTSI) :	Michel Aguet et Dominique Favre
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique (DUE) :	Sébastien Fague, Géraldine Padez et Dimitri Simos
Déléguée à la Commission des finances :	Muriel Thalmann
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Dimitri Simos
Délégué de la Commission des finances :	Jean-Marie Marlétaz (démission le 27.02.18) remplacé par Luc Jeanneret
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Alexis Bally

1.2 Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à 6 reprises en séance plénière :

Le 15.11.2017 :

Présents : Mesdames et Messieurs Eliane Fedrigo, Muriel Thalmann, Rémo Kuonen, Valérie Bory Beaud, Carole Di Natale, Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Katuska Stékel Diviani, Michel Aguet, Dominique Favre, Sébastien Fague, Dimitri Simos, Géraldine Padez, Jean-Marie Marlétaz et Cyrille Piguet.

Le 13.12.2017 :

Présents : Mesdames et Messieurs Eliane Fedrigo, Muriel Thalmann, Rémo Kuonen, Carole Di Natale, Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Katuska Stékel Diviani, Michel Aguet, Dominique Favre, Sébastien Fague, Dimitri Simos, Géraldine Padez, Jean-Marie Marlétaz, Alexis Bally et Cyrille Piguet.

Le 16.1.2018 :

Présents : Mesdames et Messieurs Eliane Fedrigo, Rémo Kuonen, Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Michel Aguet, Dominique Favre, Sébastien Fague, Dimitri Simos, Géraldine Padez, Jean-Marie Marlétaz, Alexis Bally, Anne Viredaz et Cyrille Piguet.

Le 13 mars 2018 :

Présents : Mesdames et Messieurs Eliane Fedrigo, Rémo Kuonen, Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Michel Aguet, Sébastien Fague, Dimitri Simos, Katuska Stékel Diviani, Carole Di Natale, Muriel Thalmann, Alexandre Meylan, Luc Jeanneret, Alexis Bally et Cyrille Piguet

Le 27 mars 2018 :

Présents : Mesdames et Messieurs Eliane Fedrigo, Rémo Kuonen, Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Michel Aguet, Dominique Favre, Sébastien Fague, Jean-Marie Marlétaz, Alexis Bally, Anne Viredaz, Katuska Stékel Diviani, Muriel Thalmann, Alexandre Meylan, Luc Jeanneret et Cyrille Piguet.

Le 1^{er} mai 2018 :

Présents : Mesdames et Messieurs Eliane Fedrigo, Rémo Kuonen, Leonardo Kardum, Michel Aguet, Dominique Favre, Sébastien Fague, Carole Di Natale, Alexandre Meylan, Luc Jeanneret et Cyrille Piguet.

1.3 Conclusions

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate, d'une manière générale avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- **Approuver la gestion de l'exercice 2017 ;**
- **Donner décharge aux organes responsables.**

1.4 Remerciements

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

Pully, le 27 mai 2018

Pour la Commission de gestion, le président, Cyrille Piguet

1.5 **Vœux**

1.5.1 **Vœu 1 – DAGFAC – Sauvegarde de la documentation (pièces uniques)**

Les dossiers relatifs aux œuvres d'art du Musée d'art de Pully sont classés par artiste et contiennent deux types d'information :

- une information secondaire, tirée d'autres sources disponible en tout temps (biographie de l'artiste, description de ses œuvres, etc.) et généralement bien mieux documentée et
- des pièces uniques permettant notamment de documenter l'acquisition de l'œuvre par la Municipalité et autres (dons, legs, factures d'achat).

Il conviendrait de numériser ces pièces uniques afin d'en assurer la conservation à long terme.

1.5.2 **Vœu 2 - DAGFAC - Stalles des Bourgeois**

La Municipalité s'était engagée en 2014 à lister le mobilier du Prieuré à entreposer les Stalles des Bourgeois dans un lieu de conservation approprié. La Municipalité est invitée à clarifier ses intentions en la matière dans le cadre d'une séance avec le(s) représentant(s) de l'Abbaye des Bourgeois de Pully et à en définir l'avenir.

1.5.3 **Vœu 3 - DTSI – Démarches participatives**

La Commission de gestion émet le vœu que dans le cadre du Préavis no 5 2010-Développement de la Ville de Pully-2020 (10 mars 2010) ainsi que conformément aux postulats de Messieurs Philippe Haldy, Jean-Paul Chappuis, Richard Pfister et Dimitri Simos (Réponse Municipalité du 3 février 2016), la Municipalité tienne compte dans toute la mesure du possible des résultats des démarches participatives ayant eu lieu entre 2016 et 2017.

1.5.4 **Vœu 4 - DUE – Permis de construire**

Un système informatique serait le bienvenu pour faciliter et améliorer le travail de suivi des permis de construire. D'autres communes vaudoises fonctionnent déjà sur système informatique, ce qui permettrait sans doute un gain de temps et une facilité de gestion de ces dossiers.

1.6 **Observations**

1.6.1 **Observation 1 - DAGFAC – œuvres d'art sises sur le domaine public**

Les œuvres d'art sises sur le domaine public font l'objet d'aucun suivi artistique puisqu'elles ne sont pas gérées par le Service de la culture, mais par une autre direction. Il conviendrait de les inventorier et d'assurer un suivi professionnel afin d'en assurer la bonne conservation. S'agissant d'objets d'art, la Municipalité est priée de réfléchir à un éventuel transfert au service des affaires culturelles qui possède les compétences métiers

1.6.2 **Observation 2 - DTSI – Grands chantiers**

La Commission de gestion émet l'observation que dans le cadre des grands chantiers de la DGSI et afin de respecter les délais et l'enveloppe financière autorisée par les préavis, la

Municipalité développe et applique des procédures et processus de conduite de projet et de suivi contradictoire en temps réel des coûts, conformes aux règles de la branche.

.

2 Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)

2.1 Introduction

Outre les 2 séances de préparation en novembre 2017 et celle de finalisation en mars 2018, ainsi que les séances en plénum, la sous-commission de gestion a rencontré M. le Syndic, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal et Mme Delphine Rivier, directrice des Musées de Pully, à deux reprises, les 5 décembre 2017 et 12 mars 2018 : la première séance a permis de passer en revue la gestion des biens culturels et patrimoniaux du service des affaires culturelles et de répondre aux questions spécifiques des commissaires, qui avaient été remises au préalable ; la seconde, de visiter l'entrepôt des biens culturels et de vérifier la mise en œuvre du processus, par la présentation de 4 œuvres entreposées, avant de se rendre dans les locaux de l'administration des Musées, afin de consulter les entrées d'inventaire, ainsi que la documentation réunie sur ces œuvres en présence d'une personne supplémentaire, M. Laurent Langer, conservateur.

La sous-commission s'est penchée sur la gestion des biens culturels et patrimoniaux du service des affaires culturelles, et a traité notamment les thèmes suivants :

- mission du Musée d'art de Pully ;
- réalisation de l'inventaire et rapatriement des œuvres entreposées provisoirement du dépôt de Chantemerle au dépôt principal ;
- mise en place d'un processus de gestion et de restauration ;
- numérisation (catalogage des œuvres d'art) ;
- éventuelle inscription du mobilier à l'inventaire cantonal (Loi vaudoise sur le patrimoine mobilier et immatériel).

La sous-commission remercie M. Gil Reichen, Syndic, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal, Mme Delphine Rivier, directrice des Musées de Pully et M. Laurent Langer, conservateur au Musée d'art, de leur disponibilité et de la qualité des renseignements et explications fournis.

Il est précisé que les antiquités de la Villa romaine ne sont pas traitées dans le présent rapport, car elles répondent essentiellement à des exigences nationales et cantonales.

2.2 Gestion des collections et des objets d'art - inventaire, restauration, entreposage et valorisation des collections et des objets d'art

2.2.1 Introduction

Le service des affaires culturelles est resté fidèle à la mission et aux objectifs présentés par la Municipalité dans sa « Réponse au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully / Les Musées de Pully : stratégie et vision à moyen et long termes » du 13 novembre 2013, visant un très large public, un public curieux et non les spécialistes (à noter que le Musée touche de plus en plus de monde, notamment des enfants).

Ainsi, le Musée d'art de Pully présente chaque année entre 3 et 4 expositions, avec pour ligne éditoriale :

- un artiste régional, parfois en lien avec la 1^{ère} partie de la collection (jusqu'aux années 60) en s'alliant à des Fondations ou à des projets de recherche (p. ex. Jaques Berger, peintre important de la culture romande) ;
- un artiste contemporain en tirant profit de synergies (p. ex. affiches de la Cinémathèque suisse) ;
- une exposition en collaboration avec une institution ou une fondation qui a un projet.

Le Musée poursuit ses activités de médiation auprès des enfants, des familles et des écoles.

La Collection est développée sur le long terme en suivant le même axe.

2.2.2 Gestion des collections et des objets d'art

Les principes de gestion suivent les règles édictées par le Conseil international des musées (International Council of Museums, ICOM) qui définit les processus de restauration, d'entreposage et de valorisation des collections et des objets d'art. Le Musée a donc mis à jour ses processus, conformément aux règles de l'art.

2.2.3 Inventaire

L'inventaire de tous les objets d'art appartenant à la Commune a été établi dès 1948 et a ensuite été tenu à jour régulièrement. Pour ce qui est de l'évaluation et de la restauration des collections entreposées dans les locaux Chantemerle (voir communication N°18-2014), le montant prévu, complété par un crédit supplémentaire, a permis de traiter l'ensemble des œuvres nécessitant une intervention, avant de les transférer au dépôt principal.

Chaque œuvre est répertoriée

- à la main dans le livre d'inventaire qui fait foi (première écriture entrée en 1948 et livre continuellement mis à jour) ;
- dans sa fiche d'inventaire et
- dans la base informatique, mise en œuvre en 2010 à l'arrivée de Mme Rivier, qui réunit toutes les informations disponibles sur l'objet en question¹, les différentes rubriques étant remplies en fonction des informations existantes.

Un recensement (opération de contrôle au sein de la collection d'un musée) est effectué tous les 10 ans.

En 2017, la direction des Musées a effectué un gros travail de mise à jour de l'assurance des œuvres afin de définir la valeur globale de la collection d'objets d'art. L'assurance, dont la valeur est fondée sur un prix estimatif du marché, permet de restaurer, respectivement de racheter une œuvre en cas de dégât irrémédiable.

¹ en fonction des rubriques de l'inventaire des collections du Musée d'art de Pully suivantes : Inv. N° ; Ancienne cote/ n°d'inventaire ; Date de recensement ; Etabli par ; Nom ; Prénom ; Né / Née ; Décédé/e ; Titre ; Titre attribué ; Autre titre (titre donné par l'artiste) ; Date ; Date attrib. ; Signé – Daté ; Inscription autre ; Exemple ; Technique (matière) ; Matériau ; Genre ; Dim. hauteur support sans cadre ; Dim. larg. support sans cadre ; Dim. hauteur œuvre ; Dim. larg. Œuvre ; Dim. haut. Cuvette ; Dim. larg. Cuvette ; Dim. prof. Œuvre ; H. cadre ; L. cadre ; Prof. cadre cm ; Matériau du cadre ; Description ; Mode acquisition ; Source acquisition ; Acquis par ; Entrée MPY ; Prix achat ; Provenance ; Valeur assurance base ; Historique de l'œuvre (dates et lieux exposition) ; Ancienne Valeur d'assurance ; Date ancienne valeur d'assurance ; Commentaires ; Propriété ; en Prêt ; Photo numérique ; Emplacement photo. num. ; Photo Neg. ; Ekta. Contrôle sous ; Dépôt antérieur ; Dépôt actuel ; Expositions ; Littérature ; Remarques ; Etat de l'encadrement.

2.2.4 Entreposage des objets d'art et précieux en un même lieu

Les objets, sous la responsabilité du Service des affaires culturelles et des Musées, sont entreposés dans 3 lieux, en fonction de leur origine :

1. le **dépôt principal**, aménagé conformément aux règles de l'art et dont l'adresse ne peut être révélée, (toiles et papier, dont la réserve précieuse) ;
2. le **dépôt de Chantemerle** abrite le patrimoine mobilier à valeur historique, inventorié ; l'entreposage du mobilier dans un lieu séparé permet d'éviter toute contamination.
3. le **dépôt de Davel 2** accueille les « nouvelles » œuvres d'art mises en quarantaine afin d'éviter toute contamination, qui seront ensuite intégrées dans le dépôt principal.

Notons, que

- le **dépôt de Rochettaz** est sous la responsabilité de la Direction des domaines, gérances et sports : il abrite un stock d'objets divers et variés ainsi que l'ancien mobilier du Prieuré, dont les Stalles des Bourgeois et la Chaire qui appartiennent à l'Abbaye des Bourgeois de Pully. L'inventaire est désormais finalisé (cf. vœu 3 du rapport de la CoGes 2014) ;
- les **œuvres d'art sises sur le domaine public** sont sous la responsabilité de la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique ; elles ne sont pas inventoriées et ne font l'objet d'aucun suivi patrimonial particulier.

2.2.5 Numérisation (catalogage)

Le Service des affaires culturelles et les Musées ne disposent pas des ressources nécessaires (personnel et financières) pour réaliser la numérisation des documents de l'inventaire des collections et des objets d'art en leur possession (4'147 objets, mobiliers, œuvres, etc.).

2.2.6 Visite du dépôt principal

Les membres de la sous-commission se sont rendus sur place et ont demandé à voir 4 œuvres, dont les deux premières ont été désignées préalablement, soit :

- Marius Borgeaud, Auberge bretonne à trois personnages, 1913, huile sur toile, 60/73 cm;
- Violette Milliquet, Lac de Morat, 1943, peinture à l'huile sur toile, 38/56 cm;
- Félix Vallotton, Le port de Pully, 1891, peinture sur toile, 51/74 cm ;
- François Bocion, Tempête sur le Léman, 1874, huile sur panneau, 42/30 cm.

Ils se sont ensuite rendus dans les locaux des affaires culturelles pour consulter leur référencement dans l'inventaire ainsi que les dossiers y afférents.

Il a été constaté que chaque œuvre figurait bien dans les trois types d'inventaires existants, soit :

- le Livre d'inventaire (photocopie de la page concernée);
- la Fiche d'inventaire (figurant dans les dossiers suspendus) ;
- l'inventaire informatisé (extrait papier pour chaque œuvre d'art).

Chaque dossier était plus ou moins étoffé, la documentation existante dépendant de la « célébrité » de l'artiste, ainsi que des documents reçus et conservés au fil du temps.

En consultant systématiquement le sous-dossier O.2 Acquisition / Don / Legs, contenu dans chaque dossier, la sous-commission a constaté qu'il pouvait comprendre des pièces uniques, car relatives à l'acquisition de l'œuvre par la Municipalité.

2.3 Loi vaudoise sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, entrée en vigueur en 2015)

En vue de la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel, le Canton de Vaud collabore avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les associations de communes, les propriétaires et possesseurs de patrimoine mobilier ou immatériel, les institutions patrimoniales et autres institutions ou organisations œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine. Des aides sont accordées dans le cadre du Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel, afin de soutenir en particulier :

- des travaux de restauration d'un bien culturel mobilier inscrit à l'inventaire par voie de convention ;
- des activités de tiers destinées à promouvoir le patrimoine mobilier et immatériel, notamment par des publications et des travaux de recherche.

A ce jour, la Municipalité n'a pas inscrit de mobilier à l'inventaire cantonal, au titre de la LPMI et n'a pas de projet de ce type dans le futur, car elle ne possède aucune pièce de valeur patrimoniale d'intérêt cantonal. L'éventuelle inscription des Stalles des Bourgeois ne peut être sollicitée que par le propriétaire. Cette procédure est placée sous l'autorité du canton (voir notamment art. 22 LPMI) : elle est relativement complexe et les conditions à respecter sont multiples.

2.4 Conclusions

Lors de ses investigations, la sous-commission n'a pas constaté de dysfonctionnement, ni de non-conformité, sous réserve de l'observation 1 ; elle émet cependant une réserve en ce qui concerne la gestion des œuvres d'art sises sur le domaine public qui ne sont pas de la compétence de la Direction des affaires culturelles (DAGFAC).

Cette dernière a mis en place les processus de gestion conformes aux règles de l'art, définies par l'ICOM. Ainsi la sous-commission a constaté que le Musée d'art de Pully :

- poursuit les missions présentées dans la « Réponse au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully / Les Musées de Pully : stratégie et vision à moyen et long termes » du 13 novembre 2013;
- a réalisé l'inventaire et rapatriement dans le dépôt principal des œuvres d'art entreposées provisoirement dans le dépôt de Chantemerle;
- a mis en place un processus de gestion et de restauration, conformément aux règles édictées par le Conseil international des musées (International Council of Museums, ICOM) ;
- n'a pas pu procéder à la numérisation de toutes les œuvres d'art (catalogage) par manque de ressources ;
- n'a pas de raison d'inscrire du mobilier historique à l'inventaire cantonal (Loi vaudoise sur le patrimoine mobilier et immatériel), car il n'entrepose aucun mobilier « d'intérêt cantonal » dont elle est propriétaire.

2.5 Suivi Préavis en cours et bouclés en 2017

2.5.1 Préavis N°06-2014 – Evolution de l'environnement de travail informatique

En raison de la charge de travail, le service informatique a pris un peu de retard sur ce projet. Toutefois celui-ci arrive à son terme, la virtualisation de l'informatique de Police Est Lausannois - dernière entité n'ayant pas encore basculé dans cet environnement – est en cours. Le préavis sera bouclé en juin 2018.

2.5.2 Préavis N°09-2015 – Réseau informatique dans les bâtiments scolaires

Ce projet a été bouclé (Communication No 02-2017).

2.5.3 Préavis N°12-2015 – Réseau informatique – Liaison inter-

bâtiments Ce projet a été bouclé (Communication No 04-2018).

2.5.4 Préavis N°23-2015 – Gestion électronique des documents

Le projet de GED a débuté au Service informatique où est actuellement réalisé le POC (Proof of Concept) dans le but du déploiement de la solution dans l'ensemble des services.

A ce jour un peu de retard sur le projet de GED a été pris en raison du nombre de projets à entreprendre simultanément et des ressources humaines.

De plus, quelques difficultés techniques liées à l'évolution des navigateurs web avec lesquels la solution fonctionne ont été rencontrées. En effet, cette dernière utilise des Plugin (logiciels complémentaires) qui viennent se greffer sur le navigateur Web. Or, les dernières versions de la plupart des navigateurs Web n'autorisent plus ces Plugin pour des raisons de sécurité. L'ensemble des éditeurs doivent donc redévelopper leurs logiciels en langage HTML 5 pour s'affranchir de ces Plugin. Cette démarche est en cours. Toutefois, elle a pris du retard notamment en raison de la nécessité d'adapter l'outil aux nouvelles exigences sur la loi européenne en matière de protection des données qui rentre en vigueur en mai 2018.

Actuellement la nouvelle version est testée sur un serveur hébergé chez l'éditeur. La version définitive sera disponible à fin juin 2018.

En ce qui concerne la stratégie de déploiement de la GED et compte-tenu de l'impact de ce projet sur l'organisation et sur les habitudes de travail des collaborateurs, il a été convenu de déployer ce nouvel outil de façon progressive dans les services de l'administration. Dans un premier temps, il s'agit de « basculer » la gestion des documents depuis les serveurs de fichiers classiques vers la GED. Cette étape indispensable exigera un effort important dans chaque service pour remanier leur plan de classement. Pour ce faire, un soutien du responsable des archives est absolument nécessaire. Or, ce poste sera repourvu en avril 2018 suite au décès subit de Mme Bianchi.

2.5.5 Préavis N°09-2016 – Renouvellement du stockage des

données Ce projet a été bouclé (Communication No 05-2018)

2.5.6 Préavis N°21-2016 – Mise en place du central téléphonique

Le nouveau central est opérationnel depuis décembre 2017. Actuellement des ajustements techniques sont encore en cours et le préavis sera bouclé d'ici juin 2018.

2.5.7 Préavis N°03-2017 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 - Crédit demandé CHF 965'000.00

Durant l'année 2017, ce sont 6 véhicules qui ont été acquis par le biais de ce préavis, pour un montant total de CHF 367'139.50. La somme encore disponible pour les acquisitions de véhicules pour les années 2018 et 2019 est de CHF 597'860.50.

2.5.8 Préavis N°13-2017 - Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette - Crédit total demandé CHF 1'181'000.00

Depuis le vote du préavis en juin 2017, les contacts entre la Ville de Pully et les représentants de la famille Ramuz se sont poursuivis pour finaliser le projet de rénovation de la Muette et de création de l'espace muséal consacré à Ramuz. Le projet a été mis à l'enquête du 10 juin au 10 juillet 2017. 3 oppositions et une remarque ont été déposées dans les délais. Elles ont été levées par la Municipalité et le permis de construire a été délivré le 22 décembre 2017. Un recours a été déposé le 1^{er} février 2018 auprès de la Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud. Le projet de réalisation de l'espace muséal est donc suspendu par cette procédure, mais les relations entre la Ville et la famille se poursuivent pour régler l'ensemble des conditions de mise à disposition de l'espace (convention, inventaire, etc.).

Pully, le 30 mars 2018

Pour la sous-commission DAGFAC,
Muriel Thalmann

3 Domaines, gérances et sports (DDGS)

3.1 Introduction

Réunions de la Sous-commission DDGS

21 novembre 2017 : Carole di Natale, Valérie Bory Beaud

22 mars 2018 : Carole di Natale, Anne Viredaz Ferrari

L'activité de la sous-commission de gestion chargée d'examiner la Direction des Domaines, Gérances et Sports a été fortement perturbée par la démission de deux de ses membres. Ceux-ci ont été remplacés en décembre 2017, mais pour des raisons de communication et d'agenda, les membres de la sous-commission n'ont pas pu se réunir dans un délai qui permette encore d'effectuer des recherches et de rencontrer la représentante de la Municipalité.

La sous-commission avait prévu d'examiner les nouvelles directives de 2016 fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives. L'examen de cet objet est par conséquent reporté au prochain exercice.

Pour la sous-commission,
Carole di Natale, Alexandre Meylan, Anne Viredaz Ferrari

Pully, le 22 mars 2018

4 Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

4.1 Introduction

La sous-commission, composée de Mme Isabelle Krenger, Mme Katuska Stekel Diviani et de M. Leonardo Kardum a été reçue par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal et M. Alain Delaloye, Chef de service, les 8 février et 6 mars 2018.

La sous-commission s'est également réunie à deux reprises afin de préparer les rencontres avec la DJAS (le 15 novembre 2017 les trois membres réunis, et le 24 janvier 2018 deux membres, Mmes Krenger et Stekel).

La sous-commission tient ici à remercier ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses.

Pour l'année 2017, la sous-commission de gestion a choisi de traiter les thèmes suivants :

- Préavis terminés et en cours, suivi des communications n°8 et n°9 et suivi des objectifs fixés en 2017.
- Organisation de la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS).
- Gestion des besoins parascolaires.
- Gestion des aides allouées par le service social communal : aide sociale directe et aide complémentaire communale.

4.2 Contrôle des sujets en cours

4.2.1 Préavis terminés et en cours

Les préavis suivants ont été étudiés :

N°9 – 2017 « Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS de Jules Loth (CHF 713'500) ».

Les travaux ont été réalisés durant les vacances d'été et les deux structures ont pu accueillir dès la rentrée 2017 les effectifs prévus. Le préavis est presque bouclé.

N°19 – 2017 « Création d'une structure d'accueil parascolaire à l'avenue du Prieuré 4a (CHF 480'000) ».

Les travaux seront réalisés après l'été 2018. L'inauguration de cette nouvelle structure devrait avoir lieu entre la fin de l'année 2018 et début 2019.

4.2.2 Communications

Les communications suivantes ont été passées en revue :

N°2 – 2017 concernant le bouclage du préavis N°09-2015 « Réseau informatique dans les bâtiments scolaires ».

N°3 – 2017 concernant le bouclage du préavis N°03-2016 « Travaux de transformation de salles de classe des collèges Arnold Raymond, des Alpes et de Mallieu ».

N°8-2017 concernant la décision de la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude pour les « Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires (CHF 97'000) ». Un masterplan est en cours de finalisation permettant de définir les développements futurs en matière d'infrastructures scolaires et parascolaire (compétences réparties entre la DJAS et la DUE).

La sous-commission reviendra sur ce point l'année prochaine.

N°9-2017 concernant les « résultats du diagnostic communautaire relatif à la qualité de vie des seniors et suite du projet communautaire – Quartier solidaire à Pully-Sud ». La DJAS a été chargée de poursuivre le projet du processus communautaire conjointement avec Pro Senectute.

Pour rappel, il s'agit :

- d'assurer la mise en œuvre des mesures identifiées lors du diagnostic ;
- de tendre à répondre aux attentes, besoins et demandes de la population ;
- de poursuivre une politique sociale en faveur des seniors sur le long terme.

La DJAS applique une méthodologie rigoureuse dans le suivi du projet (cf. calendrier présentant le « phasage »). En 2017, l'étape « construction » a été mise en œuvre et parmi les actions concrètes, il y a notamment l'organisation d'une séance d'information à laquelle près de 200 personnes ont participé et en a suivi un groupe d'habitants très actifs qui propose différentes activités permettant de favoriser le lien social.

La sous-commission reviendra sur ce point l'année prochaine.

4.2.3 Suivi des objectifs

Recrutement de nouvelles AMF

La DJAS confirme que le recrutement de nouvelles « mamans de jour » n'est pas facile. Les critères concernant le régime d'autorisation et le placement d'enfants sont, à juste titre, très stricts. En 2017, on compte 23 accueillantes (4 ont arrêté l'activité et 2 nouvelles ont été recrutées) au niveau de la Structure d'accueil familiale de jour qui englobe Pully, Paudex, Belmont et Lutry (16 sur Pully). Au 31 décembre 2017, 101 enfants étaient accueillis, pour un total de 219 enfants ayant pu bénéficier d'un accueil durant l'année. Une nouvelle coordinatrice a été engagée en 2016.

Revisiter le fonctionnement administratif de la Structure : objectif réalisé.

Durant cet exercice, la DJAS a mis l'accent sur la simplification des démarches administratives et l'organisation des suppléances.

L'objectif « Rétablir un planning annuel » n'a pas pu être réalisé en 2017, il a été reporté en 2018. La sous-commission reviendra sur ce point l'année prochaine.

Regroupement scolaire : objectif réalisé.

Création d'un conseil d'établissement scolaire : objectif réalisé.

Transports scolaires : voir préavis N°2 -2018. Le Conseil communal a approuvé le nouveau règlement le 14 février 2018.

La sous-commission de gestion relève la qualité du suivi des objectifs par la DJAS et n'a pas constaté de dysfonctionnements.

4.3 Organisation de la DJAS

En 2017, la DJAS a connu 3 départs (l'assistante du chef de service et 2 stagiaires de la HEIG-VD ayant terminé leur formation) et a engagé 3 nouvelles personnes (1 stagiaire HEIG-VD, 1 assistante et 1 apprentie; cette dernière restera 6 mois dans le cadre du tournus mis en place entre les services). Un organigramme nous a été présenté.

La sous-commission salue le recrutement de jeunes en formation et la possibilité de connaître un service qui offre des prestations très variées.

4.4 Gestion des besoins parascolaires

La DJAS nous a présenté dans le détail l'organisation de l'accueil de jour de l'enfance. La sous-commission constate que cette prestation repose sur des bases légales au niveau cantonal (LAJE) et que les liens avec les instances cantonales sont clairement définis.

Depuis 2009, la Ville de Pully a mis en place le « Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry » (PBBL), en collaboration avec d'autres structures (accueil familial, nurseries, garderies, UAPE et APEMS).

La gestion opérationnelle des structures d'accueil de Pully et Paudex est confiée à la « Fondation de l'enfance et de la jeunesse ». Cette dernière gère l'accueil des enfants, les inscriptions, les listes d'attente et engage le personnel.

La collaboration entre la Fondation et la DJAS est régulière. A relever que la DJAS a signé, en 2018, une convention d'organisation avec la Fondation. La sous-commission de gestion reviendra sur ce point l'année prochaine.

Dans ce domaine, le rôle de la DJAS est, d'une part, de vérifier les besoins en places d'accueil (cf. étude projections 2022) et, d'autre part, de trouver des lieux conformes au développement de nouvelles structures (cf. préavis N°9 - 2017 « Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS de Jules Loth » et N°19 - 2017 « Création d'une structure d'accueil parascolaire à l'avenue du Prieuré 4a »).

La répartition entre professionnels qualifiés (diplômés) et « le personnel auxiliaire » dans les structures est conforme : il y a des contrôles réalisés par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Les cadres de référence, édités par le SPJ, pour l'accueil préscolaire, parascolaire et familial, sont appliqués. Cette thématique sera revue l'année prochaine afin d'en vérifier la conformité.

4.5 Gestion des aides allouées par le service social communal : aide sociale directe et aide complémentaire communale

La DJAS nous a expliqué les critères d'octroi de ces aides. Il s'agit d'aides ponctuelles pour des personnes qui sont temporairement en difficulté. Le degré d'urgence est également évalué. Aucune de ces aides ne remplace les prestations usuelles (PC, RI, etc.). La DJAS relève la bonne coordination avec la Région d'action sociale (RAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux. La sous-commission de gestion n'a pas relevé de non-conformités.

4.6 Conclusion

En conclusion, nous n'avons pas détecté de manquements ou de problèmes associés à ce dicastère.

La sous-commission se penchera sur le rapport de gestion 2017 de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse en automne afin de suivre l'évolution des besoins parascolaires.

Pully, le 28 mars 2018

Pour la sous-commission,
Katuska Stekel Diviani (rédaction du rapport), Isabelle Krenger et Leonardo Kardum

5 Travaux et Services Industriels (DTSI)

5.1 Introduction

Contrairement à l'année précédente, la sous-commission était formée uniquement de deux commissaires, Messieurs Michel Aguet et Dominique Favre. Elle a été reçue une fois à la Damataire pour examiner la gestion du dicastère des travaux et des services industriels. Cette réunion a été tenue en présence de Monsieur Marc Zolliker, municipal et de Monsieur Thierry Lassueur, chef de service. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Objets	Participants
Le 21 novembre 2017	Réunion de la sous-commission	M. Aguet et D. Favre
Le 19 janvier 2018	Séance de travail avec les représentants de la Commune et présentation de l'application SIGIP	M. Aguet et D. Favre
Le 20 mars 2018	Réunion de la sous-commission	M. Aguet et D. Favre
Le 23 avril 2018	Visite du chantier du boulevard de la Forêt	M. Aguet et D. Favre

La commission a traité les objets suivants :

- Préavis No 21-2017 Av. de Villardin, ch. de la Joliette, ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney
- Gedrel et Tridel
- Développement du Centre de Pully
- Géoportail SIGIP (www.sigip.ch)
- Remplacement de la STEP

Une démonstration de l'application SIGIP et une visite de chantier ont permis de voir concrètement les différentes activités du dicastère.

5.2 Préavis No 21-2017 Av. de Villardin, ch. de la Joliette, ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney

La sous-commission avait visité le chantier le 13 mars 2017 suite au préavis 24-2014 et, après avoir été renseigné, un rapport avait été établi mentionnant les propos des responsables, soit « Le travail sera terminé cet été et les coûts sont, à ce jour, maîtrisés conformément au préavis voté par le conseil communal ».

En automne 2017, la municipalité a demandé un crédit supplémentaire pour un montant de 890'000.-, préavis 21-2017. La raison du dépassement budgétaire a fait l'objet de débats en commission et au conseil communal. Le crédit a été finalement accepté par le conseil communal.

La sous-commission a insisté pour que la commune suive les coûts d'un projet d'une manière plus régulière et demande systématiquement des informations précises dans des intervalles de temps assez courts, par exemple les métrés, pour éviter de transmettre des informations non actualisées.

5.3 Gedrel et Tridel

La gestion des déchets des habitants de la commune de Pully est assurée par la société Gedrel et ils sont traités par la société Tridel.

Gedrel est une société anonyme fondée en 1997 financée par des capitaux publics. Elle est chargée de la collecte et de la gestion des déchets de douze communes dont Pully. M. Zolliker est vice-président du Conseil d'administration. Le financement de la société est assuré principalement par les sacs pour les ordures taxés.

Tridel a été créé par Gedrel, Valorsa et Strid le 3 juin 1997. C'est une société anonyme reconnue d'utilité publique dont le siège est à Lausanne. L'usine traite et valorise les déchets urbains d'environ 500'000 habitants du canton de Vaud. Deux audits, dont l'un de la part du contrôle des finances de la ville de Lausanne, ont été lancés en 2017 pour faire la lumière sur les indemnités versées à des administrateurs. M. Zolliker est membre du Conseil d'administration depuis juin 2017.

La surveillance de sociétés anonymes est difficile pour un Conseil communal car c'est uniquement le Conseil d'administration qui est compétent pour prendre toutes les décisions. Il est donc très important que les municipalités délèguent des personnes compétentes et que les relations entre les communes et ses sociétés soient clairement règlementées au niveau des responsabilités et des indemnités.

Concernant l'indemnisation des représentants de la commune pour Pully pour ce genre d'activité, la totalité des indemnités sont versées à la caisse communale.

5.4 Développement du Centre de Pully

A partir du préavis 05-2010 qui prévoit le développement du centre de Pully et des démarches participatives effectuées entre 2015 et 2017, les commissaires se sont intéressés à connaître l'avancement des dossiers.

Deux grands projets sont à l'étude. Le développement des axes forts des transports publics avec les bus à haut niveau de service BNHS qui nécessite de revoir la place de la Clergère et l'avenue de Lavaux. Les discussions qui ont eu lieu avec la population vont permettre d'affiner un projet dont la réalisation est prévue qui débutera vers 2021/2022.

L'autre projet est le centre de Pully qui, après avoir fait l'objet de critiques liées au trafic et aux manques de places de parc, a fait l'objet d'une nouvelle réflexion dont le résultat sera présenté à la fin de l'année pour une réalisation espérée en 2020/2021.

5.5 Géoportail SIGIP (www.sigip.ch)

Sur la demande de la commission, l'application SIGIP a fait l'objet d'une démonstration. SIGIP est le système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne.

Ce guichet permet à l'internaute de consulter une carte, une photo aérienne ou une adresse et de connaître toutes les informations pratiques : données du cadastre, des réseaux souterrains, de l'aménagement du territoire, etc. Les informations sont très utiles pour les propriétaires, les ingénieurs et les architectes.

La sous-commission a été satisfaite de voir une application qui fonctionne parfaitement et très utile pour la commune.

5.6 Remplacement de la STEP

Le sujet avait été abordé dans le rapport précédent. Il s'agissait ici de suivre ce dossier qui va s'étaler sur plusieurs années.

Deux variantes sont toujours à l'étude. La première variante est la construction d'une nouvelle station d'épuration à la place de l'existante. La nouvelle construction est envisageable et permettrait de respecter les normes actuelles mais nécessiterait un investissement important de la part de la ville de Pully. La deuxième variante est de confier les traitements des eaux usées à la ville de Lausanne qui construit actuellement une nouvelle station à Vidy qui sera géré par la société Epura. Le coût d'exploitation de cette variante n'est pas encore connu car il dépendrait de conditions qui restent à fixer dans un contrat avec la société Epura.

5.7 Suivi des vœux 2016

Trois vœux concernant la DTSI font partir du rapport de gestion 2016 et la municipalité y a répondu le 21 juin 2017:

Ecobuilding généralisé

Il s'agissait de promouvoir les économies d'énergie en organisant des séances d'information. La commune partage le même avis et continuera à informer la population.

Administration Société RECom

Une participation active avait été demandée pour défendre les intérêts des pulliérans. La commune est en contact régulier avec cette société dont elle est actionnaire à hauteur de 1% et des échanges ont lieu régulièrement. La municipalité a ainsi les moyens d'intervenir et d'exiger une information claire de la population, par exemple sur les décomptes adressés aux habitants.

Gestion des chantiers et de la circulation

L'amélioration de la gestion des chantiers était demandée pour mieux tenir compte des besoins des habitants. Selon la commune, le nombre important de chantiers prévu rend très difficile d'attendre la fin d'un chantier pour en commencer un nouveau mais la DTSI va continuer à informer les habitants des quartiers concernés pour minimiser les impacts.

5.8 Liste des préavis présentés en 2017

Six préavis ont été transmis au Conseil communal :

- Préavis N° 02 – 2017 au Conseil communal – Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 – Crédit demandé CHF 1'500'000.00.
- Préavis N° 07 - 2017 au Conseil communal - Av. C. F. Ramuz - Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée - Crédit demandé CHF 980'000.00.

- Préavis N° 08 - 2017 au Conseil communal - Renouvellement du réseau de drainage en surface dans le Bois de la Chenaula - Crédit demandé CHF 200'000.00.
- Préavis N° 10 - 2017 au Conseil communal - Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection de la chaussée - création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - Crédit demandé CHF 1'370'000.00.
- Préavis N° 17 - 2017 au Conseil communal - Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains - Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel - Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées - Crédit demandé CHF 4'711'000.00.
- Préavis N° 21 - 2017 au Conseil communal - Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux - Crédit complémentaire - Crédit demandé CHF 890'000.00.

5.9 Liste des communications de la DTSI au Conseil communal ou à la population

Onze communications ont été transmises au Conseil communal :

- Communication N° 01 - 2017 au Conseil communal – Boucllement du préavis N°20-2013 – Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013-2016.
- Communication N° 05 – 2017 – au Conseil communal – Ch. de Pierraz-Portay, partie Sud – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux – renouvellement des conduites industrielles – réfection de la chaussée – Boucllement des crédits d'investissement du préavis N° 11-2015.
- Communication N° 07 – 2017 au Conseil communal – Préavis N° 24 – 2014 – Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney – Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux – Information liée à l'avancement des travaux.
- Communication N° 10 - 2017 au Conseil communal - Réaménagement du ch. du Ruisset - Ouverture d'un compte de crédit d'études.
- Communication N° 13 - 2017 au Conseil communal - Construction d'un nouveau silo à sel - Boucllement du préavis N° 02-2016.
- Communication N° 14 - 2017 au Conseil communal - Travaux de renouvellement au ch. des Vignes - Ouverture d'un compte de crédit d'étude.
- Communication N° 15 - 2017 au Conseil communal - Boucllement du préavis N° 07 - 2014 - Rue du Midi - Rue du Centre - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection de la chaussée.
- Communication N° 16 - 2017 au Conseil communal - Boucllement du préavis N° 15-2016 - Réaménagement des écopoints situés à l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz.
- Communication N° 17 - 2017 au Conseil communal - Boucllement du préavis N° 13-2014 - Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers

- Communication N° 18 - 2017 au Conseil communal - Boucllement du préavis N° 01-2012 - Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges - Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec.
- Communication N° 20 - 2017 au Conseil communal - Modification du taux de la TVA dès le 1er janvier 2018 et adaptation des tarifs de la Direction des travaux et des services industriels.

5.10 Conclusion

En conclusion, nous n'avons pas détecté de manquements ou de problèmes associés à ce dicastère à l'exception de l'observation 2 qui se trouve sous ch. 1.6.2 ci-dessus.

Pully, le 26 avril 2018

Pour la sous-commission,
Dominique Favre

6 Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)

6.1 Introduction

La sous-commission de gestion DUESP a travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller Municipal Nicolas Leuba, Monsieur Philippe Daucourt, chef de service, Messieurs F. Beyeler, J-M.Maradan et V. Chardonnens, adjoints au chef de service de l'urbanisme ainsi que Monsieur D. Guéneret, chef de la Division Parcs et promenades.

La sous-commission tient ici à remercier tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses.

Durant l'hiver 2017-2018, la sous-commission de gestion pour le dicastère de l'Urbanisme et de l'Environnement (DUE) a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2017 :

1. Analyse de la liste des commissions intercommunales auxquelles siège le Municipal responsable de la DUE
2. Implications et devoirs découlant du label « Cité de l'énergie » obtenu en 2017 par la Ville de Pully
3. Liste exhaustive des mandataires externes, montants des études adjudgées et sujets d'études en 2017, tous comptes confondus
4. Liste exhaustive des permis de construire et les dérogations délivrées en 2017 (propriétaires, bureaux d'architectes et ingénieurs auteurs du projet, montant des travaux)
5. Contrôle de la conformité des constructions : quelles suites sont données aux déclarations de conformités des architectes ?
6. Préavis en cours et terminés en 2017
7. Vœu 2017

6.2 Analyse de la liste des commissions intercommunales auxquelles siège le Municipal responsable de la DUE

Le Municipal en charge de la DUE siège dans une seule commission intercommunale : la Commission économique de Lausanne région.

La Commission économique de Lausanne région a été remise en vigueur au début de cette législature. Elle est présidée par Gustave Muheim, président de Lausanne région et « coachée » par Paola Orlando, déléguée à la promotion économique de l'Est lausannois. Le cahier des charges de cette commission est large, il s'agit du développement économique actuel et futur de l'agglomération. Un travail qui se fait en parallèle avec le Département de l'Economie Vaudois.

Concrètement pour Pully se travail s'est traduit par le listing des surfaces constructives communales pouvant être valorisée pour l'économie.

6.3 Implications et devoirs de l'obtention du label « Cité de l'énergie »

Cet objet est suivi par la Direction des travaux et des services industriels et a fait l'objet d'une large communication au Conseil Communal ainsi que dans le journal communal dans sa version d'octobre 2017.

6.4 Liste exhaustive des mandataires externes

Une liste exhaustive des mandataires externes a été dressée à la demande de la Commission de gestion.

Cette liste, tous comptes confondus, permet de constater après un examen sommaire, que les mandataires sont variés et que les règles sur les marchés publics sont appliquées. La commission s'est intéressée au processus interne à la DUE relatif à l'adjudication des mandats.

Les montants en dessous du seuil de 15'000.- CHF HT sont adjugé en gré-à-gré sans mise en concurrence, à partir de cette somme et jusqu'à 150'000.- CHF HT une procédure de mise en concurrence sur invitation est mise en place. Au-delà ce sont les règles des marchés publics qui s'appliquent et la mise en concurrence est faite par le biais de la plateforme SIMAP.

La commission n'a relevé aucune irrégularité dans cette liste, ni dans les procédures d'adjudication.

6.5 Liste exhaustive des permis de construire et les dérogations délivrées en 2017

La Commission de gestion n'a pas décelé d'irrégularités parmi la liste exhaustive des permis de construire et de dérogations délivrées, elle félicite la DUE pour son travail rigoureux.

Nous pouvons préciser que Mr Daucourt nous informe qu'actuellement les services travaillent sur dossiers répertoriés dans un classeur commun. Un système informatique serait le bienvenu pour faciliter et améliorer le travail des permis de construire. D'autres communes vaudoises fonctionnent déjà sur système informatique, ce qui permettrait sans doute un gain de temps et une facilité de gestion de ces dossiers.

6.6 Contrôle de la conformité des constructions

Pour rappel, lors de son rapport 2016, la commission de gestion avait mis en lumière le travail de la DUE mis en place afin de raccourcir les délais de mise à l'enquête, le Municipal Nicolas Leuba a mis en place des procédures simplifiées de délivrance des autorisations de construire dans le cadre du Conseil municipal permettant un gain de temps qu'il s'agira de mesurer au cours des prochaines années.

La DUE a également décidé d'agir sur le temps de délivrance des permis d'habiter en limitant le nombre de visites de la Commission de salubrité. Afin d'éviter des visites de lieux non-conformes, une check-list a été mise en place pour les architectes de sorte qu'ils certifient la conformité de leurs réalisations. Toutefois, la Commission de salubrité continue de faire un travail important, celle-ci est assistée par un collaborateur de la DUE qui dresse le PV de conformité.

Pour l'heure l'efficacité des mesures mise en place en début de législature ne peut pas encore être vérifiée. Ce point sera donc repris lors des prochains rapports.

La Commission s'est également intéressée aux pénalités pour la non délivrance du permis d'habiter. Celles-ci n'existent pas, mais il a été assuré à la Commission que ce délai ne dépasse pas les 2 ans.

6.7 Préavis en cours et terminés en 2017

Les préavis en cours en 2017, présentés comme tels par la DUE sont les suivants :

Préavis N°	Titre	Crédit alloué CHF	Communication au conseil communal,
			bouclé, remarques.
06-2015 (DUE)	Centre sportif de Rochettaz, démolition et reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully	1'760'000.00	Bouclé : 2017
22-2013 (DUE)	Secteur Gare, requalification des espaces publics et accès aux quais, phase 1 des travaux	4'295'000.00	Prévision : 2018
01-2015 (DUE)	Réorganisation des locaux de la Vigne	2'760'000.00	Prévision : 2020
22-2014 (DUE)	Création d'un hôtel de ville. Assainissement et extension de la Villa romaine. Requalification des espaces publics. Elaboration d'un plan de quartier. Organisation d'un concours d'architecture	830'000.00	Prévision : 2019 Concours d'architecture terminé. Crédit ouvert pour l'élaboration du PQ.
01-2017 (DUE)	Poste de Police Est lausannois	2'450'000.00	Prévision : 2019 Etude du projet en cours
04-2017 (DUE)	Parc Guillemin. Mise en conformité et agrandissement du hangar des collaborateurs de Parcs et promenades	1'258'000.00	Prévision : 2019 Etude en cours.
06-2017 (DUE)	Centre sportif de Rochettaz. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage	3'420'000.00	Prévision : 2019 Etude du projet en cours.
11-2017 (DUE)	Rue du Village (tronçon Est) Secteur gare / Clergère Sud Construction d'un chemin piéton public	3'560'000.00	Prévision : 2020 Etude du projet en cours. Sous réserve du démarrage de chantier privé
09-2017 (DDGS+DUE)	Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS Jules Loth	713'500.00	Prévision : 2018 Travaux : été 2017 Part de crédit gérée par la DUE : CHF 258'000.00

24-2014 (DTSI+DUE)	Av. de Villardin, ch. De la Joliette (Sud), ch. De Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney. Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux	7'341'930.00	Prévision : 2018 Travaux en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 175'000.00
06-2016 (DTSI+DUE)	Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert. Aménagements routiers, urbains et paysagers, adaptation de la ligne de contact, construction d'une interface multimodale, d'un écopoint, de WC et d'un abri pour vélos. Mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles.	9'905'760.00	Prévision : 2019 Travaux en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 1'742'040.00
10-2017 (DTSI+DUE)	Ch. Du Val d'Or et du Coteau. Renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatifs des collecteurs d'évacuations des eaux – réfection de la chaussée – création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers	1'370'000.00	Prévision : 2019 Etude du projet en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 248'000.00
17-2017 (DTSI+DUE)	Ch. Du Préau et des Osches, av. C.-F. Ramuz et des Collèges. Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains. Collège principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel. Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées	4'711'000.00	Prévision 2019 Sera bouclé par la DTSI. Réalisation en cours. Part de crédit gérée par la DUE : CHF 410'000.00
11-2014 (DUE)	Demande de crédits pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze »	350'000.00	Prévision 2019 Etude en cours
09-2009 (DUE)	Crédit d'études pour les projets Plan partiel d'affectation « Ramuz Tirage » PPA « Tirage-Gare » Réaménagement de la place de la Gare	363'000.00	Prévision 2019 Etude en cours
05-2010 (DUE+DTSI)	Pully 2020 Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures)	2'795'000.00	Prévision 2019 Etudes en cours

Le Préavis 01-2015 reste ouvert pour la création de la capite et des locaux de dégustations, les locaux de la cave sont terminés.

Un postulat a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance 21 mars 2018 concernant la qualité et la provenance des matières synthétiques des terrains de football.

Un suivi devra être fait par la commission de gestion concernant le traitement du Préavis 06-2017 directement en lien avec ledit postulat.

Pully, le 26 avril 2018

Pour la sous-commission :
Dimitri Simos et Sébastien Fague